

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 10 octobre 2008

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°4

ARRÊTÉ N° 344

portant changement de dénomination du cercle mess du centre d'instruction et d'entraînement au combat en montagne de Barcelonnette.

Du 3 septembre 2008

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale » ; bureau « droits collectifs ».*

ARRÊTÉ N° 344 portant changement de dénomination du cercle mess du centre d'instruction et d'entraînement au combat en montagne de Barcelonnette.

Du 3 septembre 2008

NOR D E F T 0 8 5 2 1 2 6 A

Références :

Décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, 1981, p. 3902. ; BOEM 111.2.3.2, 135.1, 145.1, 620-0.2.1, 620-5.1.1, 707.1, 724.1.2) modifié.

Décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549. ; BOEM 111.3.3, 112.3.2.1, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1) modifié.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°38 du 10 octobre 2008, texte 4.

Art. 1er. Le cercle mess du centre d'instruction et d'entraînement au combat en montagne (CIECM) de Barcelonnette prend l'appellation de cercle mixte Craplet de Barcelonnette à compter du 1^{er} juillet 2008 (régularisation).

Art. 2. Le général gouverneur militaire de Lyon, commandant la région terre Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.